



Logement contre gardiennage

Par **Maria84**, le **29/06/2023** à **20:28**

Bonjour,

Je suis gérante (non majoritaire et non salariée) d'une SARL de famille. L'objet de la SARL est la location saisonnière (LMNP) d'une maison. La SARL me loge gratuitement dans la maison contre le gardiennage et le petit entretien. Est-ce que dans ces conditions le logement peut être ma résidence principale ? Comment cette formule peut-elle être déclarée fiscalement ?

Je vous remercie pour votre temps

Cordialement